



POINT VIII

**REVISION DE LA REMUNERATION A ALLOUER AUX
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU
CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE**

Mesdames, Messieurs,

Votre auguste Assemblée réunie en sa session ordinaire du 12 avril 2018, avait fixé la rémunération annuelle des Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Conformité Interne à la somme de cent millions (100 000 000) FCFA, jusqu'à nouvelle résolution.

Par la présente, le Conseil d'Administration vient proposer une nouvelle résolution à l'effet de passer de **cent millions (100 000 000) FCFA** à **cent-quinze millions (115 000 000) FCFA net d'impôts**, pour prendre en compte :

- l'extension de la mise en place de comités spécialisés à la Succursale du Niger ;
- les perspectives de lancement de la finance islamique à la Succursale du Niger avec la création d'un Conseil de Conformité Interne.

ATTESTATION DU CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Coris Bank International SA,
Burkina Faso,

Mesdames et Messieurs les Actionnaires, membres de l'Assemblée Générale Ordinaire
de Coris Bank International SA, Burkina Faso,

Le Conseil de Conformité Interne de votre Institution (ci-après dénommé le Conseil) a
procédé à l'audit des contrats des financement réalisés par Coris Bank BARAKA,
Branche Islamique de Coris Bank International SA, Burkina Faso, du 1^{er} janvier au 31
décembre 2019.

La responsabilité de s'assurer que Coris Bank BARAKA fonctionne conformément aux
principes et règles régissant la finance islamique repose sur la Direction Générale de la
Banque. Notre responsabilité est limitée à l'émission d'un avis indépendant basé sur
notre audit des opérations accomplies par Coris Bank BARAKA suivant un
échantillonnage représentatif des dossiers de financement, en vue de vous dresser un
rapport.

Le Conseil a examiné les opérations accomplies en vue d'émettre un avis sur la
conformité desdites opérations aux principes et règles de la finance islamique d'une part
et d'autre part aux résolutions et recommandations émises depuis sa première réunion
tenue le 25 mars 2016 au siège de Coris Bank International SA.

Notre examen des documents a fait l'objet d'un premier rapport intérimaire d'audit qui a
été adopté par le Conseil lors de sa sixième réunion tenue au siège de Coris Holding SA
le 28 août 2019 et d'un deuxième rapport d'audit examiné et adopté lors de la septième
réunion tenue le 19 février 2020. Nos travaux ont porté sur les opérations de financement
(Mourabaha et Ijara), les opérations de collecte de dépôts sous forme de comptes
participatifs n'étant pas encore lancées.

Coris Bank BARAKA n'ayant pas perçu de pénalités sur des engagements en souffrance
au cours de l'année 2019, aucune proposition d'affectation de pénalités de retard ne nous
a été soumise pour examen et appréciation.

A NOTRE AVIS :

**Les opérations de financement réalisées par Coris Bank BARAKA (Burkina
Faso) au cours de l'année financière 2019 ont été accomplies conformément
aux principes et règles et de la finance islamique.**

Fait à Ouagadougou, le 9 mars 2020

Signé

Dr. Abdessattar KHOULDI



Président du Conseil de Conformité Interne Coris Bank BARAKA (Burkina Faso)